

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION

9 octobre 2024

AFFICHEE LE

9 octobre 2024

Délibération affichée le :

18 OCT. 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le 15 octobre à 19H00

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 octobre 2024 s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents : Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Antoine LEGOUBEY, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jonathan WAGNER, Jeamine LECHEVALLIER, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND

Etaient excusés avec procuration : Anne-Marie SAINT (procuration à Stéphanie MAUBE), Hervé de VANSSAY (procuration à Jacky VENGEONS),

Etaient excusés absents : Ludovic LCONTE, Arnaud DUTOT

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 21

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Patrick GROSS remplit les fonctions de secrétaire.

Question n° 3

Tarifs de location des salles communales pour 2025

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les propositions de tarifs de location des salles communales pour 2025.

Pépinière d'entreprises :

Tarifs réunions

	2023	2024	2025
Associations, habitants et entreprises de LESSAY	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Entreprises (entre 0 et 1/2 jour)	29.17 € HT soit 35.00 € TTC	29.17 € HT soit 35.00 € TTC	29.17 € HT soit 35.00 € TTC
Entreprises (1 jour complet)	41.67 € HT soit 50.00 € TTC	41.67 € HT soit 50.00 € TTC	41.67 € HT soit 50.00 € TTC

FORFAIT PAR JOUR

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY

Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

Salles Saint Cloud : Démarrage des travaux de la Salle saint Cloud

	2023		2024		2025	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €

Accusé de réception en préfecture
050-200053890-20241015-CM15102024D003-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

LOCATION POUR VIN D'HONNEUR, REUNIONS

SALLES 1 & 2	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Location entre le 2 Mai et le 14 Octobre année n	80 €	80 €	80 €	100 €	100 €	100 €
Location entre le 15 Octobre et le 1 ^{er} Mai	100 €	100 €	100 €	120 €	120 €	120 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

LOCATIONS AUTRES

SALLE 1	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Par occupation						
Location entre le 2 Mai et le 14 Octobre année n	150 €	150 €	150 €	200 €	200 €	200 €
Location entre le 15 Octobre et le 1 ^{er} Mai	170 €	170 €	170 €	220 €	220 €	220 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Sur cette base de tarifs, il est demandé aux locataires un balayage des lieux, le nettoyage des sanitaires, l'évacuation des poubelles et la remise en place du matériel (tables et chaises).

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY ;

Maison du Pays, réunions institutionnelles, groupe scolaire, collège, Forum des Associations, goûter annuel des cheveux blancs, formations CNFPT, don du Sang, réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

Concernant les inhumations, la salle pourra être mise à disposition gratuitement des familles lorsque le défunt habite la commune. Il sera demandé aux familles de rendre la salle propre.

Espace Culturel d'Expositions et de Spectacles :

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales	Particuliers de la Commune	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
	2025	2025	2025	2025	2025
Période ETE du 16 avril au 14 octobre					
1 jour semaine (Lundi au Jeudi)	425 €	510 €	597 €	935 €	943 €
Week-end complet (Ven/Sam/Dim)	560 €	680 €	912 €	1 300 €	1 308 €
Option cuisine	238 €	238 €	263 €	263 €	263 €
Forfait installation et retrait matériel	85 € (1)	85 € (1)	128 € (2)	128 € (2)	128 € (2)
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales	Particuliers de la Commune	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
	2025	2025	2025	2025	2025
Période HIVER du 15 octobre au 15 avril					
1 jour semaine (Lundi au Jeudi)	495 €	580 €	795 €	1 135 €	1 010 €
Week-end complet (Ven/Sam/Dim)	680 €	820 €	1 200 €	1 570 €	1 450 €
Option cuisine	238 €	238 €	263 €	263 €	263 €
Forfait installation et retrait matériel	85 € (1)	85 € (1)	128 € (2)	128 € (2)	128 € (2)
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €

Sur la base de ces tarifs un ménage dégrossi et l'évacuation des poubelles sont attendus

- (1) Au choix aux associations et particuliers de la Communes qui ont la possibilité de mettre et retirer eux-mêmes le matériel.
- (2) Le forfait installation et retrait s'applique obligatoirement une fois par période de location. En cas d'application de plusieurs tarifications cumulées sur une même période, le forfait ménage salle d'un montant de 200 € et le forfait ménage cuisine d'un montant de 120 € compris dans le prix ne s'appliquent qu'une seule fois.

Utilisations gratuites : Villes en scène, Maison du Pays pour ses propres besoins, réunions institutionnelles, groupe scolaire, collège, Forum des associations, repas annuel des cheveux blancs, manifestations dans le cadre de la saison culturelle communale, réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales, Théâtre en Partance, don du Sang (examen au cas par cas, facturation partielle possible).

	2023		2024		2025	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €

***Utilisations régulières (par un moniteur) pour des activités lucratives (ex : cours de danse, gymnastique ...)**

Autres utilisations **avec seulement participation aux frais de fonctionnement** :

- organisation de concours administratifs ou professionnels : 90 €
- entreprises de la commune pour des formations : 90 €

Salle d'Angoville sur Ay :

Madame La Maire propose au Conseil Municipal les tarifs de location pour l'année 2025 suivants (reconduction des tarifs 2024) :

	Associations habitants et entreprises de LESSAY		Associations habitants et entreprises extérieures	
Journée (Lundi au Jeudi)	Été : 80 €	Hiver : 100 €	Été : 100 €	Hiver : 120 €
Week-end (Ven-Sam-Dim)	Été : 170 €	Hiver : 190 €	Été : 230 €	Hiver : 250 €
Forfait ménage	80 € inclus en cas de location payante, facturée pour toute utilisation gratuite sauf inhumation d'habitant de la commune		80 € inclus en cas de location payante, facturée pour toute utilisation gratuite sauf inhumation d'habitant de la commune	
Caution	500 €			

Période ETE du 16 avril au 15 octobre
Période HIVER du 16 octobre au 15 avril

Accusé de réception en préfecture
050-20008380-20241015-CM15102024D003-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

Sur la base de ces tarifs un ménage dégrossi et l'évacuation des poubelles sont attendus

- Pas de gratuité pour les associations communales.
- Si contrat gratuit (maison du pays, COCM, don du sang etc.), facturer un forfait ménage de 80 € obligatoire toutes saisons confondues.
- Concernant les inhumations, la salle pourra être mise à disposition gratuitement des familles lorsque le défunt habite la commune. Il sera demandé aux familles de rendre la salle propre.
- En cas de location WE, prise des clés le vendredi matin et retour le lundi matin.

Conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales

Suite à une demande de remboursement de l'acompte versé sur une location annulée, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les modifications et tarifs proposés ;
- permettre le remboursement des acomptes sur les locations de salles en cas d'annulation dans un délai supérieur à 60 jours précédant l'évènement sauf cas de force majeure ;
- en cas de force majeure, permettre de prendre la décision de rembourser ou non l'acompte et/ou le solde en fonction du motif invoqué ;
- autoriser Madame la Maire à signer tous les documents correspondant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité lors d'un vote à main levée.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
La Maire,
Stéphanie MAUBÉ

